

Yacht Club de l'Odéon

Championnat de France 505

14-17 juillet 2022

INFORMATION JURY-CONCURRENTS

Pénalités pour non émargement :

Pénalités sans instruction (modification de la règle 63 des RCV) pour non-émargement dans les délais indiqués ci-dessous :

- Le non-respect de l'émargement au départ entraînera sans instruction une pénalité de 10% du nombre des inscrits sur la première course du jour courue et validée.
- Le non-respect de l'émargement au retour entraînera sans instruction une pénalité de 10% du nombre des inscrits sur la dernière course du jour courue et validée.
- Le non-respect de l'émargement au départ et au retour entraînera sans instruction une pénalité de 20% du nombre des inscrits sur toutes les courses du jour courues et validées.

Ces pénalités se calculent selon les modalités de la règle 44.3(c) des RCV.

Heures limites pour émarger :

- Au départ : Heure du signal d'avertissement de la première course du jour.
- Au retour à terre : jusqu'à 1h30 après l'arrivée du dernier concurrent de la dernière course du jour.